

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 mars 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invités :

M^{me} Anne-Marie Charbonneau, conseillère en communication, Bureau des communications
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-474/SSGAJ)

M. Yannick England **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

6.1 Politique relative à l'utilisation des médias sociaux - Autorisation de la consultation

6.2 Adoption d'une nouvelle Politique relative au Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux et abrogation des politiques 1307 et 1308 relatives aux codes d'éthique et de conduite applicables aux gestionnaires et aux employés

6.3. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de services de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2025

7. Divers

8. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION
(ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)**

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M^{me} Lauralie Sarrazin.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (RCA-475/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (RCA-476/SSGAJ)

M^{me} Lauralie Sarrazin **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – Le 25 février 2025

Comité de vérification – volet RARC – N/A

Comité de vérification – N/A

Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-477/DG)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) entend mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* (7110) actuelle a été adoptée en 2012 et que cette dernière doit être réformée en entier afin d'assurer sa mise à niveau et sa conformité aux normes et enjeux actuels;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu, en conséquence, de procéder à l'adoption d'une nouvelle *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* et d'abroger la Politique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire considère les médias sociaux comme des outils et des vitrines permettant de partager l'information et de faire rayonner l'organisation et ses établissements auprès de la communauté éducative à l'intérieur de balises pour les administrateurs d'espaces et les utilisateurs qui consultent ou interagissent dans différentes communautés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouvelle politique ferait l'objet d'une consultation du 19 mars 2025 au 30 avril 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon, d'autoriser la consultation concernant le projet de *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux* tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-23**.

Adopté

6.2. ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE AU CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX ET ABROGATION DES POLITIQUES 1307 ET 1308 RELATIVES AUX CODES D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE APPLICABLES AUX GESTIONNAIRES ET AUX EMPLOYÉS (RCA-478/SRH)

CONSIDÉRANT la prise d'un décret, le 5 mars dernier, qui prévoit l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves, notamment les actes de violence à caractère sexuel (projet de loi # 47)*;

CONSIDÉRANT QUE ce décret prévoit que chaque organisme scolaire doit avoir adopté son code d'éthique dans les 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE le code à être adopté par chaque organisme scolaire doit intégrer le contenu minimal prescrit par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT QUE le contenu prescrit est singulièrement extensif et commande un exercice de réécriture complet des politiques existantes;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle politique intégrant totalement le contenu prescrit devra être adoptée pour remplacer celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice en est entièrement un de conformité au contenu nouvellement prescrit et qu'aucune consultation n'est, en conséquence, requise;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Audrey Lane :

D'ADOPTER la *Politique relative au Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux*, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-24**.

D'ABROGER la *Politique relative au code de conduite et d'éthique applicable aux gestionnaires* portant le # 1307.

D'ABROGER la *Politique relative au code de conduite et d'éthique applicable aux employés* portant le # 1308.

LE TOUT AVEC EFFET IMMÉDIAT.

Adopté

6.3. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICES DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 JANVIER 2025

Pour information

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-479/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 15.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-480/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 19 h 25.

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-481/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 25.

Adopté

Présidente

Secrétaire